

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2072

présenté par
M. Véran

ARTICLE 5 SEXDECIES

À l'alinéa 4, substituer aux références :

« L. 523-1 et L. 531-1 »

les références :

« L. 531-1 et L. 532-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.